



## FACTURE ECHEANCIER

HAUGER BRUNO  
1554 avenue de sylvane  
13130 berre letang

à Saint-Etienne, le 20/08/2019

Matériel : SmartPhone neuf - i7+

Fournisseur : PRESTIGE MOBILE

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C15385 | PROP20190811086

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/09/2019 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

sg - IBAN : fr7630003000220005040223021

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 20/08/2019 au 31/08/2019 de 7.71€HT (soit 9.25€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
25/09/2019	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/09/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/10/2019	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/10/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/11/2019	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/11/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/12/2019	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/12/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/01/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/01/2021	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/02/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/02/2021	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/03/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/03/2021	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/04/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/04/2021	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/05/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/05/2021	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/06/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/06/2021	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/07/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/07/2021	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €
25/08/2020	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €	25/08/2021	14,16 €	2,83 €	6,90 €	23,89 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant. Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.